



Association modulaire étudiante du baccalauréat en Enseignement secondaire de
l' Université du Québec à Montréal
Assemblée générale extraordinaire
9 avril 2015
Café Philanthope – Université du Québec à Montréal

1. Ouverture de l'assemblée

Eve Gladu propose

1.1 Que l'A.G. commence à 17h48

Claude Rouleau-Joliceur appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

2. Adoption

Eve Gladu propose

2.1 Que Valérie Gosselin et Emilie Sauriol soient président et secrétaire de l'assemblée.

David Ricard appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Marjorie Cyr-Beaudin propose

- 3.1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales antérieures
 - 4.1 21 octobre 2014
 - 4.2 6 novembre 2014
 - 4.3 26 février 2015
5. États financiers
6. Élections
 - 6.1 Nomination de deux scrutateurs-trices

- 6.2 Présidence
- 6.3 Secrétaire
- 6.4 Vice-présidence aux affaires financières
- 6.5 Vice-présidence aux affaires universitaires
- 6.6 Vice-présidence aux communications
- 6.7 Vice-présidence à la vie étudiante
- 6.8 Vice-présidence aux affaires externes
- 6.9 Responsable des représentants-es de classe

- 7. Restructuration du BES

- 8. Avis de motion

- 9. Varia

- 10. Fermeture

Geneviève Bérubé appuie.

Eve Gladu propose un amendement

3.1.1. Qu'on ajoute après le point 7 le point : Situation actuelle à l'UQAM. Ce point serait le nouveau point 8 et les suivants seront décalés.

Julien Benca appuie

David Ricard propose un Sous-amendement

3.1.1.1. Qu'on ajoute un sous-point au point 8 qui serait le point 8.1. Mobilisation

Vincent rivard apuie

Sous-amendement adopté à majorité

Amendement adopté à majorité

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales antérieures

4.1 21 octobre 2014

Eve Gladu propose

4.1 Que le P.V. du 21 octobre 2014 soit adopté tel que présenté

Karl Bernachez appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

4.2 Le 6 novembre 2014

Eve Gladu propose

4.2 L'adoption du P.V de l'AG du 6 novembre 2014 tel que présenté et modifié

David Ricard appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

4.3. Le 26 février 2015

Marjorie Cyr-Beaudin propose

4.3 L'adoption du P.V. du 26 février 2015 tel que présenté et modifié.

Eve Gladu appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

5. États financiers

Laurence Paradis-Marcoux propose

5.1 Une présentation de 5 minutes des états financiers par Geneviève Bérubé

Julien Benca appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

David Ricard propose

5.2 L'adoption des états financiers tels que présentés

Julien Benca appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

6. Élections

Eve Gladu propose

6.1 Que tous les candidats fassent une présentation de 3 minutes suivie d'une période de questions-réponses de 5 minutes par poste. Une fois les présentations faites et les questions posées à chaque poste, que les candidats du même poste sortent de la pièce pour laisser l'assemblée délibérer.

Christophe Deslandes appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité

6.1 Nomination de deux scrutateurs-trices

Eve Gladu propose

6.1.1 Que Franco Hachez et Xavier Dandavino soient les scrutateurs de la période

d'élection

**Laurence Paradis-Marcoux appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité**

6.2 Présidence

Eve Gladu est seule candidate
Élu(e) à l'unanimité

6.3 Secrétaire

Mélissa Laforest est seule candidate
Élu(e) à l'unanimité

6.4 Vice-présidence aux affaires financières

Mathieu Gagnier et d'Antoine Pigeon sont les candidats pour ce poste
Antoine Pigeon est élu à majorité

6.5 Vice-présidence aux affaires universitaires

Julien Maheu est seul candidat pour ce poste
Élu à majorité

6.6 Vice-présidence aux communications

Marc-André Laroche est seul candidat pour ce poste
Élu(e) à l'unanimité

6.7 Vice-présidence à la vie étudiante

Christophe Deslandes est seul candidat pour ce poste
Élu à majorité

6.8 Vice-présidence aux affaires externes

Gabriel Bombardier est seul candidat pour ce poste
Élu à l'unanimité

6.9 Responsable des représentants de classe

Marie-Lou Darveau-Turcot est seule candidate pour ce poste
Élu(e) à l'unanimité

7. Restructuration du BES

Eve Gladu propose

7.1 Que Marjorie Cyr-Beaudin fasse une présentation de la restructuration du BES pendant 10 minutes.

Gabriel Bombardier appuie.

Marjorie Cyr-Beaudin propose un amendement

7.1.1 D'ajouter « et que Yuri participe à la présentation ».

Raphaëlle Vallières appuie.

Amendement adopté à l'unanimité

Proposition adoptée à l'unanimité

8. Situation actuelle à l'UQAM

Eve Gladu propose

8.1 Considérant les convocations devant le Comité exécutif transmises à neuf étudiant.e.s le vendredi le 20 mars 2015 sur la base de l'article 4.3.1a du Règlement no 10 sur la protection des personnes et des biens de l'UQAM,

Considérant que la date de convocation n'offre qu'un court délai aux étudiants-es convoqués-es afin de préparer leur défense,

Considérant que les convocations transmises n'offrent qu'une synthèse des dossiers constitués contre les étudiants-es visés-es,

Considérant qu'aucun dossier de preuve n'a été transmis aux étudiants-es afin que ceux et celles-ci puissent exercer une défense pleine et entière,

Considérant que, pour les faits reprochés, l'article 4.3.1 du Règlement no 10 invoqué réserve au Comité exécutif la compétence de sanctionner par la suspension ou l'exclusion définitive de l'UQAM,

Considérant que l'exclusion temporaire ou définitive de l'UQAM constituent les mesures disciplinaires les plus sévères et les plus lourdes de conséquences pour les étudiants-es convoqués-es,

Considérant que les convocations reprochent notamment des faits anciens qui ne sauraient toutefois refléter l'urgence et la nécessité de sanctionner soudainement ces actes par la suspension et encore moins par l'exclusion définitive de ces étudiants-es, outrepassant de ce fait la proportionnalité des sanctions menacées,

Considérant le principe de droit ne *bis in idem* qu'on ne peut être jugé et puni deux fois pour la même infraction, et qu'en l'espèce certains étudiants convoqués ont déjà

fait l'objet de poursuites judiciaires et de sanctions pour des gestes reprochés par les convocations,

Considérant que la procédure établie par la Politique no 25 relative à la prévention et à la sécurité prévoit plutôt qu'en cas d'étudiants-es « présentant des comportements dysfonctionnels », tout cas requérant des mesures disciplinaires doit d'abord être soumis au Comité d'intervention créé par le même règlement,

Considérant qu'en vertu de cette procédure, le Comité exécutif n'intervient que si le cas lui est référé par le vice-recteur ou la vice-rectrice associé-e à l'Enseignement, à la recherche et à la vie étudiante, lui-même ou elle-même préalablement informé-e par le Comité d'intervention, afin de prolonger les mesures temporaires imposées par ce Comité, ou encore imposer des mesures permanentes allant alors jusqu'à l'exclusion définitive de l'UQAM,

Considérant qu'en l'espèce, le Comité exécutif agit en première instance, contrairement à ce qui est ainsi prévu par la Politique no 25 relative à la prévention et à la sécurité,

Considérant à titre subsidiaire que les procès-verbaux du Comité exécutif révèlent la présence constante d'un-e membre issu-e de la communauté étudiante dans sa composition, constituant de ce fait une pratique coutumière,

Considérant que le Conseil d'administration a refusé lors de sa séance du 24 mars 2015 de remplacer la membre sortante, issue de la communauté étudiante, par un-e autre membre issu-e de la communauté étudiante, excluant ainsi toute présence étudiante de sa composition à l'occasion des comparutions prochaines,

Considérant que ces menaces d'expulsion et de sanctions, ainsi que les vices de procédures qui les accompagnent, sont de nature capable de miner l'exercice de l'expression politique dissidente,

Que l'AMÉBES-UQAM

CONSIDÈRE que les procédures ainsi intentées contre les étudiants-es convoqués-es sont contraires aux droits garantis à l'article 19 de la Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et étudiants qui prévoit que « les étudiantes et les étudiants dont les droits sont affectés doivent être traités-es avec impartialité et dans le respect des règles d'équité de confidentialité. Les décisions prises à leur endroit, conformément aux règlements et aux politiques universitaires, doivent être justes et opportunes. »,

DEMANDE que les procédures présentement intentées soient reconnues comme invalides et retirées immédiatement,

RECOMMANDE que toute mesure disciplinaire prise par l'Université à l'encontre d'une, d'un des ses étudiant.e.s pour manquement à ses règlements et politiques, soit prise en toute conformité aux procédures prévues à ces fins par lesdits règlements et politiques, et ce, dans le respect des droits garantis par la Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et étudiants et par les

principes fondamentaux de justice administratif.

MANDATE le conseil académique de la Faculté des sciences de l'éducation de s'opposer à la convocation desdits étudiants-es en adoptant officiellement une position en ce sens.

Raphaëlle Vallières appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

Eve Gladu propose

8.2. « Considérant le message intitulé «Le calendrier du trimestre d'hiver 2015 demeure inchangé» envoyé aux doyennes, doyens et directions de département le 07 avril 2015 par la direction de l'UQAM tente de faire peur aux étudiants-es en grève et bafoue la souveraineté des associations étudiantes de l'UQAM dans leur droit de recourir à la grève comme moyen de pression;

Considérant le message intitulé «Informations relatives à la validation des sessions en cas de grève ou de levée de cours» envoyé à l'ensemble de la communauté uqamienne le 27 février 2015 par Diane L. Demers, vice-rectrice aux Études et à la vie étudiante, qui indiquait clairement les principes d'aménagement possible dans le calendrier scolaire ayant été adopté au fil du temps par la Commission des Études;

Considérant qu'il est du ressort de la Commission des études de prendre les décisions concernant le calendrier scolaire et que celle-ci n'a jamais été consultée sur le sujet;

Considérant que les résolutions 2008-CE-11032, 2009-CE-11228, 2012-CE-11993 de la Commission des Études ont balisé les mesures de validation d'une session qui aurait été perturbée par une grève;

Que l'AMÉBES dénonce cette tentative de l'UQAM de faire peur aux étudiants-es afin d'influencer leur décision en vue des votes de reconduction de grève;

Que l'AMÉBES rappelle à l'administration de l'UQAM qu'elle ne peut s'octroyer des pouvoirs qui ne sont pas les siens comme bon lui semble;

Que l'AMÉBES rappelle à l'administration de l'UQAM que notre université possède des instances décisionnelles et qu'elle se doit de les respecter;

Que l'AMÉBES dénonce la présence de la police sur le campus de l'Université et l'arrestation d'étudiants-es faisant respecter les mandats de grève légitimement votés en assemblée générale;

Que l'AMÉBES dénonce l'usurpation du comité exécutif de l'UQAM en lui attribuant des pouvoirs qui ne sont pas les siens;

Gabriel Bombardier appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.2. Mobilisation

David Ricard propose

8.2.1 Considérant la mobilisation contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard; Considérant les différents votes de reconduction et de non-reconduction tenue dans les derniers jours; Considérant les votes de grèves de syndicats en enseignement et la tenue de ces journées de grève à l'automne;

Que l'AMÉBES soit en grève jusqu'au dimanche 12 avril 2015 inclusivement et donc que le retour en classe se fasse le lundi 13 avril 2015;

Que l'AMÉBES produise du matériel d'information sur le retour en classe du lundi 13 avril 2015 et les modalités de retour en classe suivant une grève notamment sur la réouverture et renégociation des ententes d'évaluations;

Que l'AMÉBES invite ses membres et sonde les membres sur la possibilité d'organiser du transport pour participer à la manifestation du 11 avril 2015 «Marche action Climat» à Québec.

Que l'AMÉBES appelle à une journée de grève sociale le 1^e mai 2015;

Que l'AMÉBES soit en grève le 1er mai 2015;

Que l'AMÉBES invite ses membres et organise une délégation afin de participer à la manifestation du 1er mai 2015

Vincent Rivard appuie.

Marjorie Cyr-Beaudin propose de scinder la proposition 8.2. et que les amendements suivants soient traités séparément :

1. Considérant la mobilisation contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard; Considérant les votes de grèves de syndicats en enseignement et la tenue de ces journées de grève à l'automne;

Que l'AMÉBES soit en grève jusqu'au dimanche 12 avril 2015 inclusivement et donc que le retour en classe se fasse le lundi 13 avril 2015;

Que l'AMÉBES produise du matériel d'information sur le retour en classe du lundi 13 avril 2015 et les modalités de retour en classe suivant une grève notamment sur la réouverture et renégociation des ententes d'évaluations;

Que l'AMÉBES invite ses membres et sonde les membres sur la possibilité d'organiser du transport pour participer à la manifestation du 11 avril 2015 «Marche action Climat» à Québec.

2. **Que l'AMÉBES appelle à une journée de grève sociale le 1^e mai 2015;**

Que l'AMÉBES soit en grève le 1er mai 2015;

Que l'AMÉBES invite ses membres et organise une délégation afin de participer à la manifestation du 1er mai 2015

Julien Roy-Plourde appuie.

Proposition de scindage adoptée à majorité

Premier amendement tel que scindé :

8.2.1. Considérant la mobilisation contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard; Considérant les votes de grèves de syndicats en enseignement et la tenue de ces journées de grève à l'automne;

Que l'AMÉBES soit en grève jusqu'au dimanche 12 avril 2015 inclusivement et donc que le retour en classe se fasse le lundi 13 avril 2015;

Que l'AMÉBES produise du matériel d'information sur le retour en classe du lundi 13 avril 2015 et les modalités de retour en classe suivant une grève notamment sur la réouverture et renégociation des ententes d'évaluations;

Que l'AMÉBES invite ses membres et sonde les membres sur la possibilité d'organiser du transport pour participer à la manifestation du 11 avril 2015 «Marche action Climat» à Québec.

Vincent Ricard propose l'amendement :

8.2.1.1. Que l'on enlève :

Considérant les votes de grèves de syndicats en enseignement et la tenue de ces journées de grève à l'automne;

Que l'AMÉBES produise du matériel d'information sur le retour en classe du lundi 13 avril 2015 et les modalités de retour en classe suivant une grève notamment sur la réouverture et renégociation des ententes d'évaluations;

Que l'AMÉBES invite ses membres et sonde les membres sur la possibilité d'organiser du transport pour participer à la manifestation du 11 avril 2015 «Marche action Climat» à Québec.

Et qu'on modifie :

Que l'AMÉBES soit en grève jusqu'au dimanche 12 avril 2015 inclusivement et donc que le retour en classe se fasse le lundi 13 avril 2015;

Pour :

Que l'AMEBES soit en grève advenant la grève du syndicat des professeurs et professeures ou du syndicat des chargés et chargées de cours.

Mathieu Grenier appuie

Amendement adopté à majorité

8.2.1.2. .La question préalable est demandée

Demandée par Eve Gladu.

Jean-sébastien Ayre appuie

Adoptée à majorité

Maryse Forget propose

8.2.1.3 .La mise en dépôt de la première partie de la proposition de scindage telle qu'amendée jusqu'à une prochaine assemblée générale où un point de grève serait à l'ordre du jour, et ce, dans les plus brefs délais.

Vincent Rivard appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

Deuxième amendement tel que scindé :

8.2.1 Que l'AMÉBES appelle à une journée de grève sociale le 1^e mai 2015;

Que l'AMÉBES soit en grève le 1er mai 2015;

Que l'AMÉBES invite ses membres et organise une délégation afin de participer à la manifestation du 1er mai 2015

Eve Gladu propose

8.2.2. La mise en dépôt de la deuxième partie de la proposition de scindage jusqu'à une prochaine assemblée générale où un point de grève serait à l'ordre du jour, et ce, dans les plus brefs délais.

Pascal Chevrier appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

9. Avis de motion

Marjorie Cyr- Baudin présente et dépose l'avis de motion

Avis de motion – Modification des Règlements Généraux de l'AMÉBES-UQAM

1. Qu'au point 14.3 des règlements généraux de l'AMÉBES-UQAM soit biffé « en tant qu'observateur ou participant » et que cet extrait soit remplacé par « en tant que représentant de l'AMÉBES-UQAM »

Le point 14.3 se lirait comme suit

Vice-président aux affaires universitaires : Le vice-président aux affaires universitaires est responsable de tout ce qui touche l'enseignement et les besoins académiques des membres. Il est préoccupé par le développement et la conception de nouveaux services à offrir à la collectivité. Il en assure également la coordination. C'est lui qui reçoit les plaintes des membres de l'AMÉBES au niveau académique, qui les traite et en fait le suivi. S'il juge une plainte pertinente, il doit la présenter au CA pour que celui-ci décide d'une marche à suivre. Il s'occupe des relations avec les différentes instances du module et il siège ~~en tant qu'observateur ou participant~~ **en tant que représentant de l'AMÉBES-UQAM** au comité de programme. Il est responsable de la tenue de rencontres des membres étudiants au comité de programme, rencontres qui devraient avoir lieu avant chaque réunion du comité de programme.

10. Varia

11. Fermeture

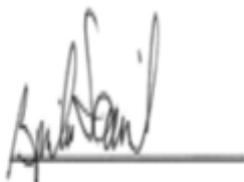
Julien Benca propose

9.1. Que l'assemblée générale extraordinaire ferme à 22 :44

Joshua Melo appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

Fin de la rencontre.



Emile Sauriol
Secrétaire d'assemblée